

Déclaration commune à la presse

Partout en France, la grogne monte dans les collèges contre la mise en place des groupes de niveau. Notre territoire ne fait pas exception et les collèges du sud de l'Aisne (Condé-en-Brie, Charly-sur-Marne, Jean Rostand et Jean Racine de Château-Thierry) ont souhaité s'unir pour exprimer ensemble et avec force leur refus de cette mise en place et ses conséquences néfastes pour nos élèves.

La période actuelle marque dans les collèges la préparation de la prochaine rentrée scolaire et l'organisation de la structure de chaque établissement (nombre de classes, créations de groupes, dispositifs d'aide, etc.). Annoncés en décembre sans rentrer dans les détails pratiques et les conséquences par Gabriel Attal alors ministre de l'Education Nationale, a priori sans aucune réflexion ni anticipation, il revient désormais au chef d'établissement de mettre en place des groupes de niveau en français et en mathématiques pour toutes les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}.

A l'évidence, maintenant que les détails sont enfin connus, ces groupes de niveau interrogent et divisent sur le fond mais surtout posent problème sur la forme.

Sur le fond d'abord : Si le projet du gouvernement n'est pas modifié, à la rentrée prochaine, les cours de mathématiques et de français des classes de 6^{ème} et 5^{ème} auront lieu en même temps et les élèves de ces classes seront répartis en 3 groupes de niveau (Fort-Moyen-Faible). Le groupe faible sera à effectif réduit ce qui mécaniquement augmentera le nombre d'élèves dans les autres groupes.

Si certains voient dans les groupes de niveau une réponse à la trop grande hétérogénéité des classes, d'autres au contraire s'inquiètent d'un tri scolaire - et sûrement social – dès l'entrée en classe de 6^{ème} qui provoquera inévitablement un retard scolaire chez les élèves du groupe faible, qui ne suivraient pas le programme normalement. En effet, l'absence d'hétérogénéité dans les groupes empêcherait toute émulation. Il n'y aurait plus cet élève fort qui aiderait son copain qui, lui, a des difficultés. Nous perdrons cette belle leçon de vie et de solidarité.

Sur la forme ensuite : La mise en place de groupes de niveau a un coût. Puisque, par exemple, avec 3 classes il faudra faire 4 groupes en français et en mathématiques, cela signifie qu'il faut dispenser plus d'heures au final dans ces 2 matières. Or, comme on pouvait malheureusement s'y attendre, cette mesure n'est absolument pas financée par le gouvernement. En conséquence, la mise en place des groupes de niveau va obliger les chefs d'établissement, contre leur gré, à fermer en contrepartie à la rentrée prochaine un grand nombre de dispositifs en place actuellement (dédouplements pour avoir des groupes à effectifs réduits, heures de soutien supplémentaire pour les élèves en difficulté, options, voire le latin, la chorale ou certaines LV2 parfois). Pour illustrer, prenons l'exemple d'un élève classé comme « moyen », c'est-à-dire la majorité d'entre eux. Avec cette réforme, il ne bénéficiera plus de l'effet d'entraînement des bons élèves mais n'aura pas non plus les dispositifs d'aide existants comme les demi-groupes pour retravailler à effectifs réduits certaines notions. Il sera perdant sur toute la ligne.

Tout ceci provoque la colère de l'ensemble de la communauté éducative : Enseignants bien sûr, parents d'élèves d'où leur présence à nos côtés aujourd'hui mais également chefs d'établissement qui par la voix de leur organisation syndicale majoritaire ont adressé le 25 janvier dernier un courrier d'alerte sur le sujet à la ministre de l'Education Nationale.

Les mots de ce courrier des chefs d'établissement sont forts et d'une rare colère pour une profession tenue à un devoir de réserve. Ils y évoquent un « *projet qui est contraire à leurs valeurs, qui ne s'accompagne pas de texte réglementaire et qui engendre de nombreuses difficultés techniques et organisationnelles* »

En effet, n'en déplaise au gouvernement, l'article R. 421-2 du code de l'éducation précise que l'organisation en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves relèvent de la compétence de l'établissement scolaire et donc de son conseil d'administration. En imposant ces groupes de niveau sans concertation ni préparation préalable, le ministère piétine ainsi l'autonomie des établissements que pourtant il ne cesse de vouloir mettre en avant.

Pourtant, des solutions existent, car la grande hétérogénéité des classes n'est un problème que dans un effectif pléthorique. C'est donc bien vers une diminution des effectifs qu'il faut tendre.

Une voie médiane par exemple pourrait être de limiter la mise en place de groupes de niveau à une partie seulement du volume horaire de mathématiques et de français. Ainsi, les élèves pourraient suivre $\frac{3}{4}$ de leurs heures en classe entière permettant l'émulation grâce à l'hétérogénéité, et donnant la chance à tous puis, proposer $\frac{1}{4}$ des heures en groupes de niveau lors desquelles il sera possible de retravailler les notions de base, les consolider ou aller plus loin que le programme selon les élèves. Cette mesure de bon sens permettrait ainsi de maintenir les autres dispositifs d'aide et les options présentes actuellement dans les établissements.

Pour cela, il faudrait que le ministère entende la colère de tous, partout en France. Mais pour le moment, ce qui est décrété pour la rentrée 2024 en 6^{ème}/5^{ème} doit même être étendu en 4^{ème}/3^{ème} à la rentrée 2025.

C'est donc bien pour contrer cette catastrophe annoncée que nos 4 établissements souhaitent se coordonner pour alerter l'opinion et faire reculer le gouvernement. Plusieurs autres actions sont prévues dans les jours à venir au niveau de nos établissements.